



Mairie  
d'OYEU 38690

☎ 04.76.06.69.60

✉ Mail: secretariat@oyeu.fr

## **DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES** **PAR LE CONSEIL DU 22 MAI 2025 :**

D2025-19 : Servitude de passage piétons créée pour le cheminement des écoliers avec une indemnisation à hauteur de 1000 € pour les propriétaires, annule et remplace les délibérations précédentes.

D2025-20 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pour le service mutualisé instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCBE.

D2025-21 : Validation de la répartition des sièges au conseil communautaire du prochain mandat fixé à 42, dont 2 pour Oyeu.

D2025-22 : Validation de la méthodologie d'évaluation du PLUI proposée par la CCBE.

D2025-23 : Désignation d'un correspondant forêt pour communiquer sur les actions définies par la charte forestière, à laquelle la CCBE est adhérente.

D2025-24 : Demande d'un barnum à titre gratuit à la Région pour les associations de la commune.

M. Christophe BENOIT, Maire.

